

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 décembre 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00298
Propriétaire(s) : Pegasus Development Corporation
Emplacement : 23, avenue Boyce
Quartier : 7 - Baie
Description officielle : lot 289, plan enr. 284
Zonage : R1O
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite convertir l'actuel grenier de 34,4 mètres carrés de sa maison en un espace habitable, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre l'augmentation de 67 % de la surface de plancher hors œuvre brute de la maison existante à 122,4 mètres carrés, alors que dans une zone sous-jacente de plaine inondable, le règlement permet une augmentation maximale de 20 % de la surface de plancher hors œuvre brute du bâtiment, ce qui correspond à 88,1 mètres carrés dans ce cas-ci, ou de 20 mètres carrés, la moins élevée des deux l'emportant.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.